

FIDORG AUDIT

Société Anonyme au capital de 124 000 €
Le Trifide – Rue Claude Bloch
14000 CAEN
RCS CAEN B 339 713 869



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 FEVRIER 2011**

*L'an deux mil onze
Le vingt-cinq février
A quinze heures trente*

Les actionnaires de la société FIDORG AUDIT, Société Anonyme au capital de 124 000 €, divisé en 4 000 actions de 31 € chacune, dont le siège est Le Trifide, rue Claude Bloch, 14000 CAEN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les locaux de la SCI « TRIFIDE 0 » au rez-de-chaussée de l'immeuble du Trifide – 18 rue Claude Bloch à CAEN, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric BATTEUR, Président de la Société.

Il est passé alors à la constitution du Bureau.

Monsieur Manuel LE ROUX est désigné comme Scrutateur.

Monsieur Franck MAZIE est désigné comme Secrétaire.

Monsieur Edouard PINCON, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du 24 janvier 2011, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 4000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire réunissant plus que le quorum requis par la Loi est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Copie de la lettre de convocation aux actionnaires
- Copie de la lettre de convocation au Commissaire aux Comptes
- Feuille de présence, la liste des actionnaires
- Exemplaire des statuts
- Texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2010 et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code du Commerce et approbation desdites conventions
- Renouvellement du mandat d'Administrateur d'Eric BATTEUR
- Démission de Michel KORAL de son mandat d'Administrateur
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare l'Assemblée ouverte et donne lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2010

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la première résolution.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **31 août 2010**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le **31 août 2010** quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'établit à **77 157,90 €** comme suit :

- **Dividendes :** 73 000 €
- **Compte « Report à nouveau » :** 4 157,90 €



Le paiement des dividendes sera effectué après imputation des prélèvements libératoires de droit.

Le dividende à répartir est ainsi fixé à 18,25 € par action. Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal mais il ouvre droit au profit des associés personnes physiques à l'abattement de 40% calculé sur la totalité de son montant.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Exercice 31/08/2009 : 75 000 €

Exercice 31/08/2008 : 50 000 €

Exercice 31/08/2007 : 56 560 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui se sont poursuivies au titre de l'article 225-38 du Code du Commerce pour l'exercice clos le 31/08/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Eric BATTEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Michel KORAL de ses fonctions d'Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures in black ink, including a large stylized signature and a smaller signature to its right.

SIXIEME RESOLUTION

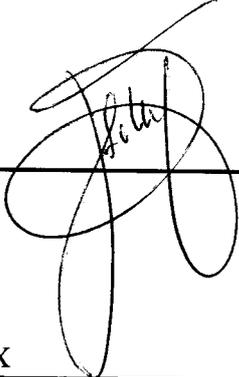
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

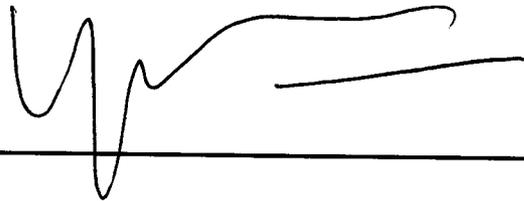
-:-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président :
Eric BATTEUR



Le Scrutateur :
Manuel LE ROUX



Le Secrétaire :
Franck MAZIE